



7 juin 2021

## Unité de médecine des violences en Valais Ouverture des consultations pour l'ensemble du Valais

**L'Unité de médecine des violences (UMV) propose dès aujourd'hui des consultations spécialisées aux victimes de violences. Cette nouvelle structure permet de leur garantir un espace d'écoute, un examen clinique et de les orienter dans le réseau valaisan de soutien aux victimes (Centre LAVI, structure d'hébergement d'urgence, police, Centre médico-sociaux, etc.). La consultation est installée à la rue Saint-Charles 14 à Sierre.**

Les victimes de violences peuvent désormais bénéficier de consultations spécialisées. Ces dernières sont dispensées par l'Unité de médecine des violences (UMV), issue de la collaboration entre le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), de l'Institut Central des Hôpitaux, qui assure la prestation, et du Service de l'action sociale par son centre LAVI (aide aux victimes).

L'UMV reçoit les jeunes et les adultes à partir de 16 ans qui sont victimes de violences physiques ou psychologiques, que cela soit dans leur couple, au sein de leur famille, sur leur lieu de travail ou de formation, ou encore sur la voie publique. Les bénéficiaires sont pris en charge par une infirmière spécialisée, en français ou en allemand. Les personnes parlant une autre langue pourront bénéficier de l'appui d'un traducteur mis gratuitement à disposition. Cette unité est soutenue par des médecins légistes. La consultation est confidentielle et gratuite pour les victimes. Elle est financée par le canton du Valais.

Lors de cette consultation, les victimes peuvent bénéficier :

- d'un accueil et d'une écoute active leur permettant de se confier sur les événements subis ;
- d'un examen clinique et de la rédaction d'un rapport médical pour faire valoir leurs droits ;
- d'un soutien et de conseils pour bénéficier de l'aide des différentes associations et institutions partenaires en Valais.

Pour établir le constat médical, le rendez-vous devrait idéalement avoir lieu dans les 72 heures qui suivent les faits.

La consultation est installée à la rue Saint-Charles 14 à Sierre, au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment Bonne-Eau situé à l'arrière de l'hôpital de Sierre. Pour toute question et la prise de rendez-vous, les victimes pourront joindre l'Unité de médecine des violences au **027 603 63 70**.

### Personnes de contact

**Mathias Reynard**, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 027 606 50 95

**Roland Favre**, chef de l'Office de coordination des prestations sociales (OCPS), 027 606 48 77

**Dr Pierre Turini**, directeur de l'Institut Central des Hôpitaux, 027 603 87 73

